

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 21 500 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} septembre 2015

Maisons-Alfort, le 3 septembre 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} septembre 2015, 21 440 sites sont autorisés, dont 18 307 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier ont augmenté de 2,4 % par rapport au précédent observatoire.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

12 039 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 5,4 % sur un mois).

7 194 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 1,6 % sur un mois).

14 865 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 2,7 % sur un mois).

Dans la bande des 1800 MHz, Free Mobile a initié son déploiement le mois dernier et Orange totalise désormais 40 antennes autorisées. Ces stations ne pourront être mises en service qu'à partir du 25 mai 2016, conformément aux décisions de l'ARCEP.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (7 811 sites)
2. Bouygues Telecom (6 728 sites)
3. Free Mobile (4 455 sites)
4. Numericable-SFR (3 431 sites)

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 41 032, dont 1 978 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 871 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 545 Outre-Mer.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1^{er} septembre, quatre départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : l'Hérault, la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Somme.

Pour plus d'informations sur l'observatoire : www.anfr.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : [@anfr](https://twitter.com/anfr)

¹Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.